

## Réunion du Conseil Municipal En date du 27 juillet 2023

### PROCES-VERBAL DE SÉANCE

---

Le 27 juillet 2023 à 20 heures 30 s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Brasc, en session ordinaire, dans la salle de réunion de l'ancienne école, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles ALIBERT, Maire.

**Date de la convocation :** 21 juillet 2023  
**Nombre de conseillers municipaux en exercice :** 11  
**Nombre de conseillers municipaux présents :** 8

Conseillers présents : Jean-Charles ALIBERT, Jacques ANDREU, Magali BRIDE, Marie-Christine CONTE, Aurélien COSTES, René ESPITALIER, Marie-Noëlle LE ROUX et Laurent MOREAU.

Absents excusés : Jean-Marie BODT, Fabienne COLAS et Jean-Philippe SIRGUE.

Après l'appel nominatif des conseillers municipaux, M. le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal a désigné une secrétaire de séance, Mme Marie-Noëlle LE ROUX, en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

#### **1-Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 22 juin 2023**

- Approuvé à l'unanimité

#### **2-Approbation du projet de révision de la charte du Parc Naturel Régional des Grands Causses**

Monsieur Le Maire indique que la démarche de révision de la Charte du Parc Naturel Régional des Grands Causses arrive à son terme.

Créé en 1995 sur la base de volonté politiques locales et d'une labellisation par décret du Premier Ministre, le Parc Naturel Régional des Grands Causses a relevé plusieurs défis :

- La gestion et la protection du patrimoine naturel et culturel,
- L'aménagement du territoire,
- Le développement économique et social du territoire,
- L'accueil, l'information et l'éducation,
- L'expérimentation.

En 1995, l'ensemble des communes membres du Parc se situent dans le Département de l'Aveyron avec dans son périmètre, 93 communes pour près de 330 000 hectares. Le projet de Charte prévoit l'extension de son périmètre sur la Communauté de Communes du Lodévois Larzac à l'exception des communes de Roqueredonde et de Romiguières déjà classées dans le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc.

La Charte du Parc définit les fondements, les objectifs et les moyens pour conduire pendant 15 ans un « projet de développement durable » sur le territoire. Code de bonne conduite qui engage les signataires, elle fixe en outre des objectifs et des actions pour la gestion économe

des ressources. De là, en partenariat avec des scientifiques, des associations, des acteurs socio-économiques, mais aussi les collectivités locales et les services de l'État, le Parc élabore un programme d'actions à destination de ses habitants.

En mars 2019, la Région Occitanie a engagé la phase de révision de la Charte du Parc et a confié l'animation au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses. Dans ce cadre, un important processus d'étude pour élaborer ce projet de territoire ambitieux pour les 15 prochaines années.

Le Président du Parc Naturel Régional des Grands Causses a adressé à notre collectivité un courrier demandant au Conseil Municipal de délibérer, au plus tôt, pour approuver la Charte 2022-2037 du Parc Naturel Régional et ses annexes.

- Approuvé à l'unanimité

### **3 - Renouvellement des baux commerciaux précaires**

*Pour ce point de l'ordre du jour, Monsieur Moreau, qui est concerné par celui-ci, sort de la salle.*

Nous avons deux baux commerciaux précaires sur la commune :

- L'un, signé avec Monsieur Laurent MOREAU pour la fabrication de bière
- L'autre, signé avec Madame Tyfannie AMBLARD pour l'organisation de mariage et autres festivités.

- ✓ Laurent Moreau, est demandeur pour le renouvellement d'encore une année, cela sera la dernière fois avant de s'orienter vers un autre type bail.
- ✓ Tyfannie Amblard étant absente des débats sera contactée pour savoir si elle souhaite poursuivre son activité sur notre commune et donc renouveler son bail. Dans l'affirmative, le Conseil Municipal approuve son renouvellement dans les mêmes conditions.

- Approuvé à l'unanimité

### **4 - Projet d'achat de licence IV**

*Monsieur Moreau réintègre la séance du Conseil Municipal à partir de ce point de l'ordre du jour.*

Monsieur Laurent Moreau a pour projet de faire la formation pour obtenir une licence III, qui est gratuite.

Le Conseil Municipal propose de se renseigner pour l'acquisition d'une licence IV. De ce fait, il devra suivre la formation adéquate.

En fait, une licence IV est mise en vente par une commune qui n'a plus personne pour l'exploiter et que celle-ci a une durée de vie limitée, en l'occurrence jusqu'au printemps prochain avant d'être caduque.

Cette licence IV permettrait l'ouverture et la vente dans son établissement sans être limité. La mise en œuvre de ce projet sera rediscutée ultérieurement en Conseil Municipal.

- Approuvé à l'unanimité

## 5 - Étude de devis

Le devis pour la mission de conception du projet de réhabilitation du rez de chaussé du presbytère (ancienne cantine sous le Presbytère) s'élève à 2 750 €.

- Approuvé à l'unanimité

## 6 - Questions diverses

- Formation aux 1<sup>ers</sup> secours « PSC1 » avec l'utilisation du défibrillateur : Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement à l'organiser une formation de 7 heures (coût de 450 € pris en charge par la commune) avec remise d'un diplôme en fin de formation pour un groupe de 8 à 10 personnes.

Avis aux personnes intéressées : se faire connaître en mairie pour former le groupe pour cette formation qui se déroulera le **Samedi 14 octobre 2023 de 9 h à 17 h**.

- Adressage avec le SMICA, consultation du public : L'adressage est quasiment terminé :
  - Toutes les voies ont été tracées et nommées,
  - Tous les points adresse ont été placés et numérotés,
  - Plusieurs vérifications ont été faites et les modifications nécessaires ont été apportées.Maintenant, le SMICA va faire établir des « cartes fin de projet », sur lesquelles toutes les voies seront tracées informatiquement et tous les points adresse seront placés avec leur numéro. Ces cartes seront exposées au public pour *consultation uniquement*. La date de cette consultation sera communiquée ultérieurement.
- Travaux de voirie : Le devis de la Société Eiffage concernant le réaménagement des abords des bâtiments agricoles de l'EARL DEJEAN a été étudié dans le cadre de l'aide à l'amélioration du cadre de vie. Vu le montant du devis (plus de 15 000 €), la participation communale sera de 5 000 € TTC soit le plafond accordé, sous réserve d'acceptation du devis par le propriétaire.
- Loyers impayés : Un locataire de l'immeuble de la mairie a un impayé de loyer de plus de 3 000 €. Le Conseil Municipal a décidé d'enclencher toutes les procédures à notre disposition pour le recouvrement de cette dette.
- L'ordinateur de Monsieur Le Maire a été livré. L'ancien appareil sera cédé à Eric, employé communal, pour la somme de 100 €.
- L'Enduro Moto Aveyronnaise Classic aura bien lieu à Brasc pour son arrivée le samedi 26 août 2023, aussi, M. le Maire demande aux différentes associations de la commune de participer à cette animation notamment en organisant le ravitaillement. Il devrait donc y avoir :
  - Une buvette sur le lieu de la spéciale à proximité du lieu-dit « Le Pouget »
  - Une buvette vente de frites et saucisse sur le parking de l'hangar de la CUMA
  - Une vente de bière par Laurent Moreau à la Brascerie
- Cette année nous allons procéder à deux mariages : La première union aura lieu le samedi 19 août et la seconde le samedi suivant, soit le 26 août 2023. La municipalité offrira à chaque couple un bouquet de fleurs.

- Problématique de circulation dans le bourg de Brasc : Les véhicules circulent très vite par rapport à l'étroitesse des voies. Aussi, il va être demandé aux propriétaires de la maison face à la mairie leur accord pour pouvoir poser un miroir sur l'angle de celle-ci, afin d'éliminer un point noir.  
L'autre point noir est le STOP situé en haut de la route départementale n° 194 à l'angle de l'atelier municipal. Les voitures traversent le carrefour à vive allure sans même marquer l'arrêt. Aussi, il va être étudié la possibilité de mettre un dos d'âne au STOP en face, sur la route communale « Route de la Piaie », afin de faire ralentir à défaut d'obliger à marquer le STOP.
- Il va être étudié la possibilité de mettre en place une vidéo surveillance sur la zone d'activité artisanale, vers la cyber base, suite à la récurrence des incivilités commises au niveau de l'aire « containers poubelles ».  
Il sera fait appel à l'ADM pour se renseigner la procédure à respecter pour l'installation de caméra de vidéosurveillance. À suivre.
- Il est demandé s'il était possible de nettoyer l'abri bus qui est situé au hameau « La Capelle » qui est envahi par des ronces et ne peut même pas servir d'abri en cas d'averse subite ? Monsieur Le Maire répond qu'il sera demandé à l'employé communal de le faire dès qu'il aura un petit moment.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 30

Le Maire de Brasc,  
Jean-Charles ALIBERT,

La secrétaire de séance,  
Marie-Noëlle LE ROUX,



Affiché le : 02/08/2023,  
Et mis en ligne sur [www.brasc.fr](http://www.brasc.fr)